

DEPUTES NON INSCRITS AU PARLEMENT EUROPEEN - BUDGET 4000

ETAT DES RECETTES ET DEPENSES ⁽¹⁾

pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2006

(exprimé en EURO)

A. REVENUE	01.01.2006 au 31.12.2006	01.01.2005 au 31.12.2005
Chapitre 1 - Subvention et autres ressources du PE		
1 Dotation du PE ⁽²⁾	1 384 177,00	1 104 726,00
Déductions	(0,00)	(2 861,26)
2. Autres ressources du PE	<u>0,00</u>	<u>7 830,00</u>
	1 384 177,00	1 109 694,74
Chapitre 2 - Ressources propres		
1. Intérêts et produits assimilés	0,00	0,00
2. Différences positives de change	0,00	0,00
3. Recettes diverses	63,38	9,33
4. Report de l'exercice financier précédent	<u>259 690,50</u>	<u>219 307,20</u>
	259 753,88	219 316,53
TOTAL RECETTES	<u><u>1 643 930,88</u></u>	<u><u>1 329 011,27</u></u>

DEPUTES NON INSCRITS AU PARLEMENT EUROPEEN - BUDGET 4000

ETAT DES RECETTES ET DEPENSES ⁽¹⁾

pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2006

(exprimé en EURO)

B. DEPENSES	01.01.2006 au 31.12.2006	01.01.2005 au 31.12.2005
Chapitre 1 - Personnel		
Missions de secrétariat	2 101,87	7 023,14
Stages	85 848,39	18 738,45
	<u>87 950,26</u>	<u>25 761,59</u>
Chapitre 2 - Matériel, dépenses administratives courantes et dépenses de fonctionnement		
Matériel, dépenses de fonctionnement, ingénierie et maintenance informatiques	0,00	0,00
Matériel, frais d'installation et d'entretien afférents aux télécommunications...	0,00	298,00
Papeterie et fournitures de bureau	0,00	0,00
Affranchissement et télécommunications	4 087,25	8 458,92
Frais d'impression et de photocopie	2 390,28	0,00
	<u>6 477,53</u>	<u>8 756,92</u>
Chapitre 3 - Documentation, études et recherche		
Journaux, magazines, agences de presse et livres	2 551,47	8 885,40
Etudes et recherche	67 567,83	18 505,55
Bases de données	119,60	525,85
	<u>70 238,90</u>	<u>27 916,80</u>
Chapitre 4 - Frais juridiques, comptables, financiers et autres frais de fonctionnement		
Frais juridiques	1 500,00	0,00
Charges financières	13,34	0,00
Frais de traduction et d'interprétation	0,00	
Autres dépenses de fonctionnement	706,98	8 113,33
	<u>2 220,32</u>	<u>8 113,33</u>
Chapitre 5 - Frais de réunions et de représentation		
Autres réunions et conférences	216 253,83	230 404,03
Invités	51 266,96	0,00
Missions d'enquête individuelles de députés	0,00	14 562,53
	<u>267 520,79</u>	<u>244 966,56</u>
Chapitre 6 - Publications et publicité		
Affiches, brochures et publications	457 630,56	347 312,06
Insertions publicitaires et publicité audiovisuelle	110 367,60	158 440,75
Matériel publicitaire, gadgets, publicité par équipement de télécommunications	112 815,82	83 700,08
Sites Internet et cyberpublicité	75 846,53	49 584,17
Visites aux institutions, stands d'information	30 796,09	6 820,00
	<u>787 456,60</u>	<u>645 857,06</u>
Chap. 7 : Députés		
Frais de mission	0,00	20 221,47
	<u>0,00</u>	<u>20 221,47</u>
Chap. 8 : Subventions et cotisations		
Subventions	0,00	4 804,70
Cotisations	77,89	0,00
	<u>77,89</u>	<u>4 804,70</u>
TOTAL DES DEPENSES	<u>1 221 942,29</u>	<u>986 398,43</u>
SOLDE DE LA PERIODE	<u>421 988,59</u>	<u>342 612,84</u>
CREDITS NON UTILISES RENDUS AU BUDGET DU PE ⁽³⁾	<u>(65 441,95)</u>	<u>(55 493,16)</u>
CREDITS TRANSFERES AUX GROUPES POLITIQUES ^(3,4)	<u>(221 019,50)</u>	<u>(27 429,20)</u>
CREDITS REPORTEES A L'EXERCICE SUIVANT ⁽³⁾	<u>135 527,14</u>	<u>259 690,50</u>

DEPUTES NON INSCRITS AU PARLEMENT EUROPEEN - BUDGET 4000

ETAT DES RECETTES ET DEPENSES ⁽¹⁾

pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2006

(exprimé en EURO)

NOTES

- ⁽¹⁾ Depuis le 1er juillet 2003, les dépenses et la comptabilité des Députés non inscrits sont gérées par les services administratifs du Parlement en conformité avec la réglementation régissant les dépenses du poste budgétaire 4000. Ces derniers tiennent la comptabilité sur la base des justificatifs présentés par les Députés non inscrits. Les contrôles de conformité sont effectués sur la base de la réglementation régissant les dépenses du poste budgétaire 4000.
- ⁽²⁾ 32 Députés non inscrits à partir du 1er janvier 2006 @ €40.121.
5 Députés non inscrits à partir du 1er juillet 2006 @ €20.061 .
- ⁽³⁾ L'Article 2.9.2 de la réglementation régissant les dépenses du poste budgétaire 4000 stipule que:
"Les crédits qui n'ont pas été utilisés au cours de l'exercice peuvent être reportés au seul exercice suivant, à concurrence de 50 % des crédits annuels reçus du budget du Parlement européen." Tout montant dépassant le seuil de 50% des crédits annuels est rendu au budget du Parlement européen.
- ⁽⁴⁾ 23 Députés non inscrits qui ont adhéré aux groupes.